



établissements de soins
D'HOSPITALISATION
À DOMICILE



L'HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

LA QUALITÉ DE L'HÔPITAL,
LE CONFORT DE SA MAISON

L'HOSPITALISATION À DOMICILE EN 3 QUESTIONS

QU'EST-CE QUE L'HAD ?

L'Hospitalisation à domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés. Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes.

Les établissements d'HAD sont des établissements de santé, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE HAD ?

L'hospitalisation à domicile concerne des malades de tous âges -enfants, adolescents, adultes- atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables.

Les patients peuvent être pris en charge également en Ehpad, ainsi que dans les autres établissements sociaux et médico-sociaux (Maison d'accueil spécialisée, Institut médico-éducatif, Maison de l'enfance à caractère social, Appartement de coordination thérapeutique...).

COMMENT METTRE EN PLACE UNE HAD ?

L'HAD est une structure pluridisciplinaire qui mobilise les compétences internes de ses propres équipes et coordonne les interventions de professionnels extérieurs.

Le patient est admis en HAD sur prescription du médecin traitant ou du médecin hospitalier, soit après une consultation, soit à la suite d'une hospitalisation avec hébergement (MCO, SSR). L'hospitalisation à domicile est subordonnée à l'accord du médecin traitant du patient et au consentement du patient ou de son entourage. L'admission est prononcée par le médecin coordonnateur de l'HAD, sur la base d'un protocole thérapeutique, dans un délai de 24 à 72 heures, selon l'état du patient et le degré d'urgence.



TÉMOIGNAGES

PANSEMENTS COMPLEXES ET SOINS SPÉCIFIQUES

Dr Lucas, 56 ans,
médecin généraliste

« Sur une plaie récidivante j'ai pu prescrire des pansements à pression négative qui sont normalement réservés à l'hôpital. »

TRAITEMENTS INTRAVEINEUX

Laura, 46 ans, infirmière libérale en HAD

« J'administre des médicaments de la réserve hospitalière pour une ostéite, évitant l'hospitalisation d'une patiente que je prends en charge depuis plusieurs mois. »

SOINS PALLIATIFS

Marcel, 72 ans,
a accompagné
sa femme en fin de vie

« Lorsque l'hôpital nous a dit qu'il ne pouvait plus rien faire, nous avons décidé qu'elle rentrerait à la maison en poursuivant son traitement. »

CHIMIOTHÉRAPIE ET SURVEILLANCE POST-CHIMIO

Ludie, 38 ans,
en rémission d'un cancer
du sein

« Suivre ma chimiothérapie à la maison m'a permis de continuer à m'occuper de mes enfants. »

L'HAD EN QUELQUES CHIFFRES



105 000

PATIENTS PRIS
EN CHARGE EN
HOSPITALISATION
À DOMICILE EN 2014



196,8 €

COÛT MOYEN
D'UNE JOURNÉE D'HAD
POUR L'ASSURANCE MALADIE

100 %

DES SOINS SONT PRIS EN CHARGE
PAR L'ASSURANCE MALADIE
ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



4,4

MILLIONS DE
JOURNÉES D'HAD
RÉALISÉES EN 2014

**24H/24
365 JOURS/AN**

L'ÉTABLISSEMENT D'HAD
ASSURE LA CONTINUITÉ
DES SOINS

LA FNEHAD



Créée en 1973, la FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) est la seule fédération hospitalière spécifiquement dédiée à l'Hospitalisation à domicile (HAD).

Elle regroupe plus de 240 établissements d'HAD installés sur le territoire métropolitain et ultramarin, quel que soit leur statut juridique. Ces structures ont réalisé, en 2014, plus de 90% des journées d'hospitalisation à domicile.

UNE ACTION STRUCTURÉE POUR GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DE L'HAD

Le fonctionnement de la FNEHAD repose sur une délégation nationale installée à Paris, et sur ses délégués régionaux, interlocuteurs privilégiés des Agences Régionales de Santé et des acteurs de terrain.

La Fédération agit au quotidien pour :

- Promouvoir l'identité et le rôle de l'HAD;
- Défendre l'HAD auprès des pouvoirs publics et l'ancrer dans les dispositifs sanitaires;
- Œuvrer à son développement sur tout le territoire national afin d'en favoriser l'accès à toute la population;
- Représenter l'HAD en région;
- Mutualiser et promouvoir l'expérience de ses adhérents;
- Accompagner les professionnels, les réunir, les former et les informer.

LA CHARTE DE L'HOSPITALISATION À DOMICILE

La FNEHAD a établi une charte pour garantir au patient la qualité, la fiabilité et l'efficacité des soins qui lui sont délivrés. Tous les établissements adhérents à la Fédération sont signataires de cette charte. Les professionnels de l'HAD s'engagent à tout mettre en œuvre pour faire du domicile un lieu de soins de qualité, qui allie professionnalisme de l'hôpital ou de la clinique, et intimité du lieu de vie.

FNEHAD

40 rue du Fer à Moulin - 75005 Paris
Tél.: 01 55 43 09 09
Fax: 01 55 43 09 04
contact@fnehad.fr
www.fnehad.fr
@fnehad_info

